

Le Président

**CFTC - Fédération communication spectacle**

Monsieur Philippe Chassel, Secrétaire Général

**FASAP-FO**

Madame Françoise Chazaud, Secrétaire Générale

**FNSAC-CGT**

Monsieur Claude Michel, Délégué Général

**F3C CFDT**

Monsieur Philippe Couteux, Secrétaire Fédéral

**SFR-CGT**

Monsieur Daniel Edinger, Secrétaire Général

**SGTIF-CGT**

Monsieur Gérard Besner, Secrétaire Général

**SNTPCT**

Monsieur Stéphane Pozdrec, Délégué Général

**SNTR-CGT**

Monsieur Laurent Blois, Délégué Général

Paris le 10 Mai 2007

Messieurs

Les organisations d'employeurs de la production cinématographique se sont engagées à faire connaître leur position concernant l'évolution de la négociation de la convention collective des techniciens et ouvriers en cours de négociation avant le 10 Mai 2007.

L'UPPF ne souhaite pas s'associer au projet de l'Association des Producteurs de Films.

Elle estime en effet prématuré d'élaborer des propositions détaillées alors même que le contexte du dialogue social se trouvera profondément modifié du fait des mesures qui devraient être prises au profit des salariés concernant le régime général des heures supplémentaires dans le collectif budgétaire. Ces mesures devraient figurer dans la prochaine loi de finances rectificative en application du programme présenté par la nouvelle majorité présidentielle.

Dans cette attente, l'UPPF continuera à se conformer aux engagements qu'elle a pris dans son communiqué du 8 Mars et dont nous vous rappelons les termes :

« Dans un souci d'apaisement, et de solidarité avec les techniciens et ouvriers de la production cinématographique, acteurs déterminants du haut niveau de la production française, l'UPPF entend :

- Maintenir les grilles de salaires minima actuelles des ouvriers et techniciens
- Maintenir les divers pourcentages de majorations actuellement en usage dans la profession

L'UPPF appelle les partenaires sociaux à se rapprocher pour prendre en compte les films les plus fragiles afin de garantir l'abondance et la diversité de l'offre de films en France. Des formules dérogatoires pourraient être envisagées à cet effet sous l'égide du CNC. »

Union des

Producteurs de Films

18, rue de Vienne

75008 PARIS

Tél : 01 44 90 07 10

Fax : 01 44 90 07 11

upf@wanadoo.fr

Loi du 21 mars 1884 - N°17859  
SIREN 342 469 632 000 34

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre meilleure considération.

Alain Terzian

